

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN72

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

A la première phrase de l'alinéa 8 du rapport annexé, après les mots:

« 2% du PIB à l'horizon 2025 »

insérer les mots :

« , objectif qui, en plus de favoriser notre autonomie stratégique, nous permet d'honorer des engagements pris collectivement au sein de l'OTAN »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après une longue concertation, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN se sont accordés en 2006 sur l'ambition commune de porter leur budget de défense à 2% de leur Produit Intérieur Brut. Cet engagement a été renouvelé en 2014. Cependant, seuls 6 Etats sur 29, dont 5 Etats membres de l'UE, ont atteint cet objectif.

L'objectif pour la France de garantir son autonomie stratégique, dans le cadre d'une autonomie stratégique européenne, est intimement lié à cet objectif des 2% du PIB. Le formuler explicitement nous mettra dans les meilleures dispositions dans la perspective du sommet de juillet 2018.